



Extrait du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire et annuelle des membres de la Fédération québécoise des municipalités tenue les 28 et 30 septembre 2023 au Centre des congrès de Québec.

**RÉSOLUTION AEA 2023-09-30/19**  
**Les mesures d'urgence; mieux soutenir les élus**

**CONSIDÉRANT** les événements climatiques extrêmes tels que les feux de forêt, inondations et tempêtes de verglas qui ont eu lieu dans les dernières années au Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** les changements climatiques auront pour effet d'augmenter la fréquence et l'ampleur de ce type d'évènement;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités et le monde municipal constituent la première ligne dans la lutte aux changements climatiques, en raison de leur influence sur l'aménagement, la sécurité, la mobilité et sur les orientations énergétiques de leurs collectivités;

**CONSIDÉRANT** le rôle de gouvernement de proximité que les municipalités exercent ainsi que les responsabilités qui y sont liées;

**CONSIDÉRANT QUE** parmi ces responsabilités, les élus municipaux sont ceux qui doivent déclarer l'état d'urgence sur leur territoire lorsqu'un sinistre majeur, réel ou imminent l'exige, pour protéger la vie, la santé ou l'intégrité des personnes;

**CONSIDÉRANT** l'imputabilité qui découle de cette responsabilité;

**CONSIDÉRANT QUE** lors des événements climatiques extrêmes des dernières années, certaines lacunes communicationnelles ont été dénotées par les élus municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** les élus municipaux et les MRC sont des partenaires incontournables pour l'administration de l'état d'urgence sur le terrain et qu'ils sont les experts de leurs milieux dont le savoir doit être mobilisé et mis à contribution;

**CONSIDÉRANT QUE** la collaboration entre le monde municipal et les autorités gouvernementales concernant les aides après sinistre pose problème et doit être améliorée;

**CONSIDÉRANT** la capacité du monde municipal de jouer le rôle de facilitateur dans les actions entreprises par le gouvernement dans le cadre d'évènements climatiques extrêmes;

**Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu de demander au gouvernement :**

De mettre à jour les méthodes de communication et de diffusion des informations disponibles entre les différents paliers de gouvernance pour que celles-ci soient plus efficacement assimilées sur le terrain :

- D'intégrer les MRC lors de la collecte et la diffusion d'information sur le terrain pour que l'information disponible soit la meilleure et la plus uniforme possible;
- D'intégrer systématiquement des élus des municipalités, des MRC ainsi que leurs officiers dans les rencontres de l'Organisation régionale de la sécurité civile (ORSC) lorsque l'état d'urgence est déclaré dans une ou plusieurs municipalités;

D'investir rapidement dans les mises à niveau nécessaires des infrastructures de distribution électrique et de télécommunications pour que celles-ci soient plus résilientes aux événements climatiques extrêmes;

D'accélérer et de faciliter les versements et l'administration des programmes d'accompagnement après sinistre auprès des municipalités.

**Adoptée à l'unanimité**



FÉDÉRATION  
QUÉBÉCOISE DES  
MUNICIPALITÉS

## CERTIFICATION

Je soussigné, Sylvain Lepage, directeur général de la Fédération québécoise des municipalités, certifie que ce qui précède est une copie conforme de la résolution dûment adoptée lors de l'assemblée extraordinaire et annuelle des membres tenue les 28 et 30 septembre 2023.

Signé à Québec en date du 4 octobre 2023.

---

M<sup>e</sup> Sylvain Lepage  
Directeur général